

91. Vue cavalière du couvent des Chartreux.
Peinture sur toile - 1686. Grande chartreuse.

OUI POUR LA SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE
CHARTREUX
D'AIX-EN-PROVENCE
1634-2023

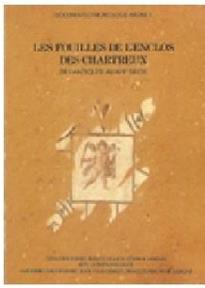
NON À LA DÉMOLITION DE
L'ENCLOS DES CHARTREUX
DATANT DE 1635 SITUÉ AU 11
DE LA RUE DES CHARTREUX
À AIX EN PROVENCE



Aux Estivales de l'Immobilier
de septembre 2022
le programme immobilier du
11 de la rue des Chartreux
a été classé

N° 1

Surprenante autorisation de
démolition d'un ensemble
remarquable de 2 ermitages
de moines Chartreux et leur
jardin.



Bâtiments Chartreuse
encore visibles

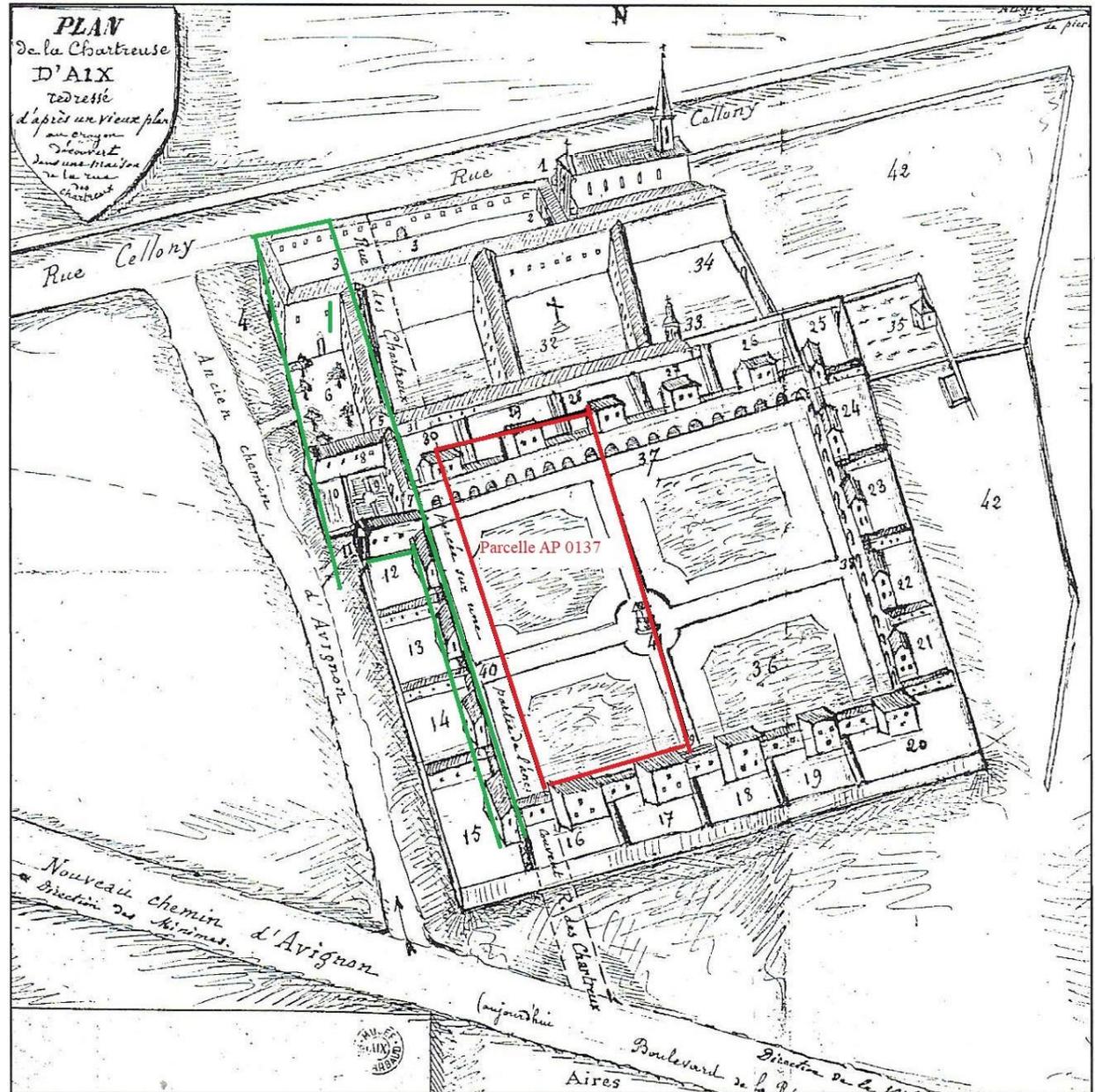
Parcelle AP 0137 objet
du Permis de démolition

95. Plan de la Chartreuse d'Aix redressé d'après un vieux plan au crayon découvert dans une maison de la rue des Chartreux. Dessin à la plume. XIX^e siècle. Musée Arbaud. Fonds chanoine Mille. Dossier 8.

Répertoire des chiffres :

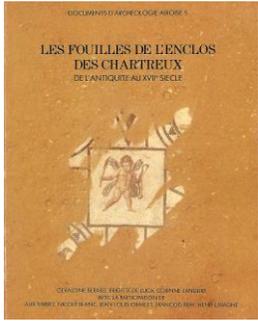
1. Grande église.
2. Portique couvert de l'église (pour les femmes).
3. Cour précédant l'église.
4. Entrée occidentale de cette cour.
5. Hôtellerie.
6. Cour précédant l'hôtellerie.
7. Cellule du V.P. Prieur.
8. Atelier du Prieur.
9. Jardin du Prieur.
10. Vivier de la Communauté.
11. Principale entrée du Couvent.
de 12 à 30. Cellules isolées, ateliers et jardins des Religieux.
31. Réfectoire .
32. Petit Cloître (cimetière).
33. Chapelle de famille.
34. Jardin attenant à la dite chapelle.
35. Petit Pavillon.
36. Grand Cloître.
37. Ligne septentrionale des arcades du grand Cloître.
38. Ligne orientale id.
39. Ligne méridionale id.
40. Ligne occidentale id.
41. Puits au milieu du grand Cloître.
42. Champs dépendant du Couvent.

La parcelle AP 0137 fait partie d'un tout : La Chartreuse Sainte Marthe



DE L'ANTIQUITÉ À NOS JOURS

Les fouilles de sauvegarde entreprises en 1988, rue des Chartreux, sur 2.000m² à l'occasion de la construction d'une Résidence, ont révélé l'urbanisation du quartier à l'Epoque antique et permis l'état des lieux des vestiges conservés en élévation de la Chartreuse Sainte Marthe (1634-1792).



Le résultat des fouilles, fût l'objet, d'un Rapport très documenté sur la Villa Romaine mise au jour, et dressait l'état des lieux et le plan de l'ensemble du Couvent. Les élévations conservées, du côté pair de la rue des Chartreux 2-4, Hôtellerie, Cellule du Prieur, Cours, Puits, Portail, furent classées dans le Plan Local d'Urbanisme comme Eléments du Patrimoine Identifiés EP 015, parcelles, AP 0144 (686m²) et AP 0154 (2951m²)
La Parcelle AP 0137 de (1158m²), 11 de la rue des Chartreux, comprenant les cellules/atelier des moines, leur cloître et le jardin attenant, fût incluse au PLU dans un « Secteur Chartreux en attente de Projet », mais pas classée comme Elément du Patrimoine ! L'état des lieux de la Chartreuse reconnaissait l'importance patrimoniale du site et suscitait l'intérêt de tous, sa mise en Projet renforçait auprès des riverains la chance de bénéficier « **d'un cadre de vie idéale où l'esprit de la campagne, rejoint, épouse et pénètre celui de la cité** » comme l'écrivait Madame le Maire en 2014 à l'occasion des journées du Patrimoine.

LES CHARTREUX UN SECTEUR EN ATTENTE DE PROJET

***Le Rapport de Présentation du PLU 2014
Tome III partie II Exposé des motifs retenus
pour la délimitation des zones et règles
applicables et pour les OAP Page 62***

***Définition de la Servitude n° 7 Chartreux
République/Sextius Périmètre de 2,56 hectares
classés en zone UI***

Cet îlot des Chartreux illustre le décalage fréquent dans les tissus urbains hérités d'Aix-en-Provence entre un urbanisme de gabarit marquant les alignements des grands boulevards, et le caractère beaucoup plus irrégulier des cœurs d'îlots.

***L'objectif du PLU est d'apporter ici une
cohérence de l'organisation interne de l'îlot (voies
nouvelles, espaces publics coordinateurs...) lui
assurant sa capacité de régénération, et au total
son optimisation urbaine. Dans l'attente des
études nécessaires, il est proposé de mettre en veille
les capacités de construire données par le
Plan Local d'Urbanisme afin de pouvoir envisager
les scénarios d'organisation les plus adaptés.***

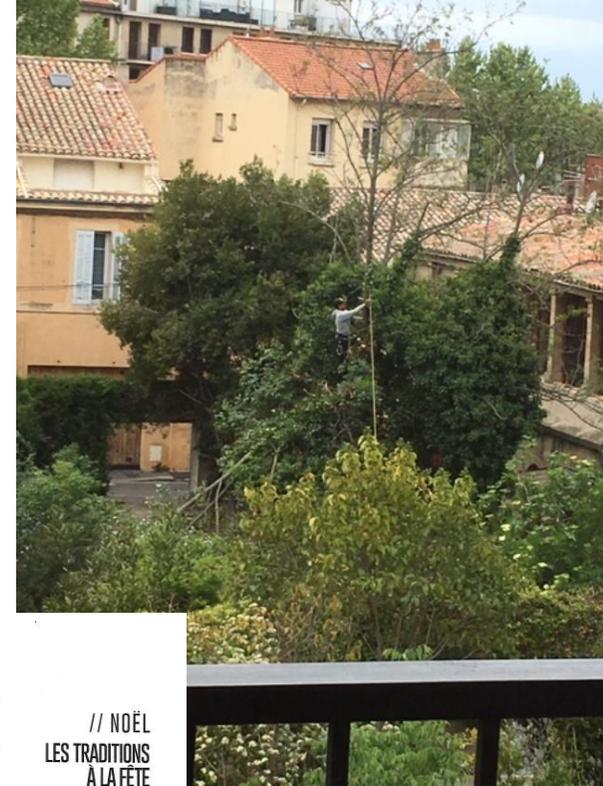
HÉLAS ! HÉLAS ! HÉLAS ! EN 2018

Le nouveau propriétaire, (Promoteur Immobilier) de la parcelle AP 0137, transforma le jardin en places de stationnement, mises aussitôt en location, les ouvriers, eux, évoquaient la future construction de logements.

Les Services de l'Urbanisme d'Aix-en-Provence, interrogés à ce sujet, répondirent qu'il n'est pas interdit de mettre du gravier dans son jardin !!!!

Le jardin pensait être un îlot protégé, bénéficiant de la servitude « En attente de Projet »

Les riverains commencèrent alors, à s'inquiéter du changement de destination de l'Enclos des Chartreux, en aire de stationnement et à défaut de voir venir un Projet porté par la Ville, ils participèrent à l'enquête de modification N°6 du Plan Local d'Urbanisme, lancée le 7 novembre 2019.



AIX^{LE}MAG n° 34
novembre
décembre
2019
le magazine d'informations de la Ville d'Aix-en-Provence

// NOËL
LES TRADITIONS
À LA FÊTE



**LE CENTRE-VILLE
PASSE AU VERT**



VOILÀ COMMENT EN 2019 UN PLAN LOCAL D'URBANISME FAIT TABLE RASE DU PATRIMOINE

L'annonce discrète, mais suffisamment fondée qu'une demande de Permis de construire allait être déposée, facilita la mobilisation des esprits et la question de **la levée du Secteur d'attente de Projet Les Chartreux**, furent l'occasion de réunions de voisinage.

Le Magazine d'informations de la Ville d'Aix-en-Provence Nov/Dec 2019, avait de quoi nous rassurer en titrant « LE CENTRE VILLE PASSE AU VERT », mais nous devons découvrir que le Rapport de présentation du Projet de modification n°6 du PLU d'Aix en Provence, était un chef d'œuvre exceptionnel d'ambiguïté, on y soulignait à propos du Secteur Les Chartreux, que le site « *recèle des éléments patrimoniaux à préserver en son sein, mais surtout, il se situe directement aux abords du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre historique* » ; on y célébrait le cœur du secteur Chartreux, « *Les Jardins de ce cœur d'îlot participent au caractère apaisé du site et contribuent par ailleurs l'été à rafraîchir l'atmosphère...* » « *Il conserve des architectures d'origines qui participent de l'identité aixoise et de la diversité visuelle de l'architecture à travers le temps. L'enjeu principal de ce secteur est de proposer un renouvellement urbain respectueux des caractéristiques patrimoniales du quartier.* »*

Mais voilà que pour la rue des Chartreux, on prévoit « un alignement en recul de la voie actuelle via un linéaire de gabarit à 13 mètres »

En termes clairs, on peut construire sur la totalité de la parcelle, un immeuble de 13 mètres de haut sur 18 mètres de profondeur. Ainsi, de l'Enclos des Chartreux, il ne restera plus rien. Tout est constructible.

Adieu le jardin et Adieu les cellules des moines de 1635, du passé faisons table rase ? Heureusement, ils avaient écrit dans le PLU de 2014 « L'intensification douce permettrait de maintenir les proportions existantes des tissus moins denses en cœur d'îlot... »

TOUR DE PASSE-PASSE GÉANT QUAND LE RENOUVELLEMENT URBAIN EST AUTORISÉ À DÉTRUIRE LE CŒUR D'ÎLOT QU'IL EST CENSÉ PRÉSERVER

Les riverains, ne comprennent pas, la Chartreuse **est le seul élément remarquable du patrimoine du Secteur d'Attente de Projet Les Chartreux**, « ses jardins participent à l'apaisement et au rafraîchissement du quartier », ses Vestiges Antiques, son Couvent des Chartreux, son Hôtellerie, ses Cellules, ses Galeries, sont célébrés dans le rapport des Fouilles de 1988, et l'Enclos des Chartreux AP0137, deviendrait constructible !!!

Rien n'y fait, lettres à Madame le Maire, Lettre au Commissaire Enquêteur (Spécialiste de la Sûreté Nucléaire du CEA et des Energies Alternatives !!!!), dépositions, tracts, pétitions.

La ficelle est énorme, le tour de passe-passe géant, le Commissaire Enquêteur écrit : « *les prescriptions graphiques... sont pertinentes au regard de la préservation du cœur d'îlot... puisqu'il est prévu que le renouvellement urbain se réalise en pourtour de l'îlot...* »**

SAUF QUE LE CŒUR DE L'ÎLOT « Les Chartreux » EST ALLÈGREMENT AMPUTÉ DE 600 m² DE JARDIN et les 2 ermitages-cellules des moines seront détruites.

« C'est ainsi qu'aucune modification n'est donc apportée à l'issue des résultats de l'Enquête publique » et le PLU est voté le 19 décembre 2019**

EN 2021 DÉPÔT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE PC0012J0074

Un Permis est déposé, le 2 février 2021, nous allons vraiment découvrir que le Projet est compatible avec le nouveau PLU, mais pas avec les attendus de « la Levée du Secteur d'Attente Les Chartreux » (protection les îlots de fraîcheurs).

Qui peut prendre la défense de la Chartreuse ? Qui va monter au créneau ?

L'Architecte des Bâtiments de France, ou un écologiste, voir un opposant politique ?

Personne ne bouge.

Seule Sainte Roseline de Villeneuve 1263-1329, la moniale chartreuse provençale **descend dans la rue**, elle sort de la sacristie de la Cathédrale Saint Sauveur, pour manifester son inquiétude, mais le 11 de la rue des Chartreux ne lui ouvre pas la porte.

Notre espoir, se porte vers la DRAC et vers le Service Archéologique !

Dès novembre 2019, nous avons alerté la Drac de la levée du Secteur d'Attente Les Chartreux, et par précaution nous avons écrit, le 21 juin 2021 par lettre recommandée, à la DRAC, pour les sensibiliser publiquement au drame patrimonial qui se tramait rue des Chartreux.

Nous espérons de la DRAC, un soutien décisif quant à la sauvegarde de l'Enclos des Chartreux.

Au moins, il est établi que la Direction Régionale des Affaires Culturelles avait en 2021 une parfaite connaissance de la question.



ENFIN VINT L'AVIS DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE ...

L'Architecte des Bâtiments de France saisi par la Ville d'Aix-en-Provence le 23 juillet 2021 et rendait son avis dès le 29 juillet 2021, ce qui en a choqué plus d'un, car il est écrit :

République Française, Liberté Egalité Fraternité Ministère de la Culture

« Ce projet n'appelle pas d'observation au titre des abords. »

Dans notre grande naïveté, nous pensions que ce projet appelait de nombreuses observations, ou au moins quelques prescriptions, ou un simple conseil de classement du seul fait des Fouilles de 1988

Nombreux étaient les éléments archéologiques et historiques, susceptibles d'alerter l'Architecte sur la nécessité de protéger l'Enclos des Chartreux, parcelle AP0137, par un Classement.

Etrangement, l'Avis de l'Architecte des Bâtiments de France, indique que le Permis a été déposé en Mairie le 2 février 2021, mais reçu dans les services du Ministère de la Culture que le 23 juillet 2021.

5 mois est-ce un délai raisonnable, légal, de transmission de la part de la Mairie ?

3 jours est-ce un délai raisonnable pour exercer son expertise d'Architecte des Bâtiments de France, sur un projet de démolition d'un vestige en élévation datant de 1635, aux abords d'un Élément du Patrimoine Identifié EP 15 et sans même, attendre le « Rapport de Diagnostic Archéologique » ?

La précipitation des événements de clôture de l'examen de la demande de Permis déposé le 2 février 2021, pose question.

Dossier reçu au service du Ministère ABF le, vendredi 23 juillet 2021

Avis du Ministère ABF par lettre du, jeudi 29 juillet 2021

Commission de l'Urbanisme d'Aix-en-Provence le, jeudi 5 Août 2021

Arrêt municipal portant permis de construire du, jeudi 12 Août 2021

2022 LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES DE UN SUCCES MAIS PAS AU POINT PROTÉGER LE SITE DES CHARTREUX.

Les fouilles commencèrent en mars 2022, jusqu'à début mai 2022 et firent l'objet d'un remarquable « **Rapport final de Diagnostic *** » de 199 pages, daté de juillet 2022.

Le diagnostic portait sur une **étude du bâtiment** et sur **des sondages archéologiques dans le jardin**.

Pour l'Antiquité, des vestiges antérieurs à la Chartreuse, ont été mis au jour, et une fouille extensive du jardin a été souhaitée.

Pour le Couvent des Chartreux, « *Les investigations sur le bâti ont montré la très bonne préservation de l'aile nord du grand cloître et des différents volumes du rez-de-chaussée à l'étage.* » (cellules et ateliers des moines)

Pour les Puits, ils étaient signalés dans le jardin.

Les annexes & inventaires sont une ode au patrimoine et « un plaidoyer » de notre point de vue, pour une demande de classement.

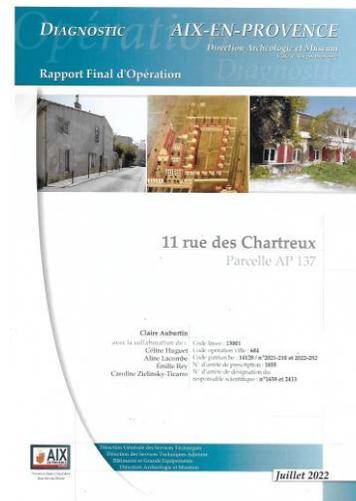
A la suite du Rapport, la DRAC, n'alla pas jusqu'à suggérer le Classement de la parcelle AP0137 au titre du Patrimoine, pourtant sa mission a pour objectif : **de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural urbain...**

La DRAC a-t-elle donné son avis ? A-t-elle donné des prescriptions autres que les fouilles réglementaires ?

Aurait-elle pu protéger le bâti , les puits, suggérer un classement ?

* cf : Rapport final d'opération Diagnostic du 16 mars au 6 mai 2022 11, rue des Chartreux

Par Claire Auburtin avec la collaboration de Céline Hugué, Aline Lacombe, Emilie Rey, Caroline Zielinsky-Ticarro Juillet 2022 Direction Archéologie et Muséum – Direction des Services Techniques Adjointe – Bâtiments & Grands Equipements, Direction Générale des Services Techniques de la Ville d'Aix en Provence

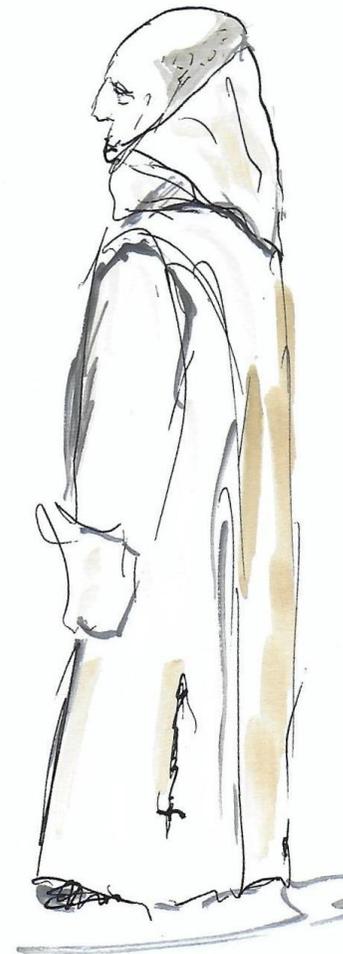


**LE 19 JUILLET 2022 COUP DE THÉÂTRE DÉPÔT D'UNE
DEMANDE DE PERMIS MODIFICATIF AYANT POUR OBJET :**
LA CRÉATION D'UN NIVEAU DE PARKING EN SOUS-SOL
ET VU LES CONSULTATIONS DE L'ARCHITECTE DES
BÂTIMENTS DE FRANCE DU 1/08/2022 & 04/10/2022
VU L'AVIS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES EN DATE DU 22/08/2022

LE PERMIS EST ACCORDÉ LE 17 JANVIER 2023

La création d'un parking sous-terrain, provoque de nouvelles craintes de riverains qui connaissant l'existence de 2 puits sur la parcelle des Chartreux AP0137 se demandent quel sera l'impact de la suppression des puits sur le taux d'humidité des rez-de-chaussée, des caves et des fondations de leurs immeubles.

Où iront les eaux des puits ?



JUIN 2023 NOUVELLES FOUILLES DANS LE JARDIN DES CHARTREUX

Pour permettre aux archéologues d'intervenir, l'ensemble des arbres (sauf 1), arbustes, petit bâtiment, parapets ont été coupés ou démolis.

Le choc visuel a été terrible, et a provoqué le 12 juin 2023 la parution d'un article d'une page dans le quotidien LA PROVENCE, puis 3 articles dans le quotidien LA MARSEILLAISE, les 8, 12,23 août 2023

Au-delà de la demande de placement de la parcelle AP0137 sous le régime de l'instance de classement qui est notre priorité, se pose la question sur toutes les lèvres,

Comment cela est-il possible ?

- dans une Ville aussi attachée au patrimoine, archéologique qu'historique
- dans une Ville qui se plaît à vanter la Nature en Ville
- dans une Ville, dont les services du Patrimoine et du Tourisme sont si prompts à vanter les qualités de nos trésors culturels aux visiteurs.



LA PROVENCE

Du 12 juin 2023

Zoom sur... Les 3C



Dix ans ça se fête pour le Café culturel citoyen !
Le lieu culturel, installé depuis dix ans boulevard Carnot, a frôlé l'extinction. La faute à une pandémie qui a mis un frein aux échanges et à un tissu de bénévoles épuisés. Mais il en fallait plus au 3C pour tirer le rideau. Seul lieu de ce type pépère pour se sortir ouvrir cette scène à de nent et s'ouvrir à des origines. Hier, à l'oc- casion de l'anniversaire, les rues programmes, alléguer à la rentrée si on a ré- aux enfants", té- il 14 juin de 14 heures à s.

L'immobilier de luxe investit le couvent des Chartreux

Le bâtiment, situé quartier Sextius, doit être démolé pour un projet immobilier de neuf appartements avec terrasses, sur une surface plancher de 1 500 m².



Un puits, en eau, faisait aussi partie du jardin attenant à la galerie nord du cloître percé d'arcades; des fouilles archéologiques seraient toujours en cours. PHOTOS O.D.V.

QUESTIONS À JEAN-LOUIS VINCENT, ADJOINT À L'URBANISME DE LA VILLE

"On ne consomme plus d'espace extérieur à la ville"

Aujourd'hui, pour répondre à la densification urbaine, il faut loger plus de monde mais avec moins de place. N'est-ce pas contradictoire de créer des appartements de plus de 300m² ?

"La loi Climat et résilience va dans le sens d'arrêter la consommation d'espace agricole et naturel et pousse à du renouvellement urbain. Sur des terrains déjà bâtis, on bâtit un peu plus. Donc, on ne consomme plus d'espace extérieur à la ville, on ne touche plus à la campagne aixoise; et à Aix - pour répondre au nouveau Plan local d'urbanisme intercommunal - il faudra bâtir 1 000 logements par an dans les zones déjà bâties. Là, quartier



Jean-Louis Vincent, adjoint à l'urbanisme de la Ville.

/PHOTO GILLES BADER

du Faubourg entre le boulevard de la République et le cours Sextius, un promoteur s'est intéressé à ce foncier et prévoit neuf grands logements, mais il faut bien loger tout le monde.

Ce projet est en renouvellement urbain sur des constructions de petite qualité. Juste à côté dans la même traverse, il y a déjà un immeuble qui existe en renouvellement urbain (l'aparthôtel Adagio, Ndlr), contemporain, assez massif en R+3.

Le projet du 11 rue des Chartreux va permettre d'élargir la rue, et d'avoir une voie de circulation normale, éventuellement avec une piste cyclable. Le permis n'a fait l'objet d'aucune réserve par la commission

d'urbanisme le 5 août 2021, et a fait l'objet d'un contentieux.

Et quid de la nature en ville ?

Il a été demandé sur le permis de construire la conservation d'une souche d'arbre (le plus important du jardin). On est très attentif à la protection des arbres qu'on s'efforce de préserver, et non les buissons.

La nature en ville, on peut la planter. Le renouvellement urbain, c'est construire la ville sur la ville.

Je ne vois pas comment on peut faire si on ne construit pas sur les buissons, les arbrisseaux. On garde les arbres majeurs qui font de l'ombre et évitent les îlots de chaleur."

Propos recueillis par O.D.V.

AIX_001

ction. S'il existe plus de dispense, c'est tion légale que de se sponible, et l'enn- emis de libérer les li- Le jury populaire est les six personnes en instance, neuf en ap- émit pour la durée on (deux semaines à l'exercice une fonction Cour d'Assises, juré- mpémente pour les icide volontaire, v.g.



ort des jurés d'Assises algorithme. PHOTO V.G.

riés numéro unique 0 766.

de garde - SOS
médecine 04 42 28 24 00 (week-ends et jours fériés) (24 h/24).

Pharmacie
Dimanche 11 juin. De 8h à 20h

pharmacie des Nouvelles Facultés 4, Avenue Winston Churchill 04 42 59 12 12.

Pharmacie 24/24
Pharmacie des Précheurs 2, rue Peyresse 04 42 28 18 60

Permanence médicale :
14 rue de la Fourane 04 42 20 33 33 (9 h-22 h).

SOS Vétérinaires : 04 88 60 39 00

SOS Malin :
[RUBRIQUE]Clinique Axium 42, avenue de Latre-de Tassigny 04 42 23 10 10.

LES URGENCES
Hôtel de police : 10, avenue de l'Europe 04 42 93 97 00.

Gendarmerie : 04 42 26 31 96.

Police municipale : 2, cours des Minimes 04 42 91 91 11.

Centre hospitalier : avenue des Tamaris 04 42 33 50 00.

Hôpital Privé de Provence
Avenue Fortuné Ferrini, 235
allée Mirabeau de Drouot, Châtea

Ça fait vraiment mal au cœur, il était si beau ce jardin," s'émeut Ilda Quintino locataire du 11 rue des Chartreux (quartier Sextius). Cette dame de 77 ans ne veut pas être délogée de son deux-pièces qui elle occupe depuis 45 ans. "On m'a fait visiter un appartement, vers le pont de l'Arc, mais c'est trop loin. Je vis seule. Je fais toutes mes courses à pied, là-bas ce n'est pas possible.

Le permis de construire déposé par le promoteur immobilier, Provence Habitat, en 2021 prévoit la démolition de la bâtisse pour y créer un immeuble à usage d'habitation. Sur les six appartements existants, il ne reste plus que deux locataires. "Depuis cet hiver les appartements du haut sont squattés, je ne suis - entre autres - retrouvée avec des fuites au-dessus de mon canapé...", témoigne Ilda. Les cellules qui abritaient les moines dévoués à la contemplation ont depuis belle lurette été réaménagés en appartements. Le nouveau projet esquissé par Patrice Denis, architecte, prévoit neuf appartements pour une surface plancher de 1 500 m², dont un T6 de plus de 400 m² agrémenté d'une terrasse de 235 m². De l'ancien couvent et son jardin à la française, il ne reste plus grand-chose. Toute la vé-

gétation a disparu hormis un arbre qui a été épargné, faisant l'objet d'une interdiction d'abattage sur le permis de construire (lire par ailleurs). Une opération de fouille préventive a été réalisée par la direction archéologie et muséum de la Ville, mais il semblerait que les travaux soient suspendus à de nouvelles fouilles, d'après les ouvriers du chantier rencontrés sur place, la direction de l'archéologie ne souhaitant pas communiquer sur ce projet en cours. Bien sûr, seul le nom de la rue rappellera le passage des Chartreux à Aix. Situé entre le boulevard de la République et la rue Celony, l'ancien couvent construit au XVII^e siècle précé-

"Couper un platane est un drame, mais supprimer un îlot de 600m² de verdure et de fraîcheur en plein centre, serait un non évènement".

BERNARD JERPHANION, RIVERAIN DE LA RUE DES CHARTREUX



Au rez-de-chaussée, Ilda, locataire d'un deux pièces depuis 45 ans, attend d'être relogée.

cupe aussi les riverains. Intégré au grand projet de requalification urbaine du quartier cours Sextius - boulevard de la République-Thermes, les diverses réunions de concertation avec les habitants ont mis en exergue l'importance de conserver des îlots de fraîcheur. "Or, on détruit un poumon vert de plus de 600 m² s'empare Bernard Jerphanion." Depuis 2018, la munic-

palité a eu l'occasion de nous informer de sa passion pour la nature en ville, mais pas rue des Chartreux. Couper un platane est un drame, supprimer un îlot de 600m² de verdure et de fraîcheur en plein centre de la ville, serait un non-évènement? Plus largement, ce programme immobilier soulève aussi l'épineuse question de la densification urbaine (lire ci-dessous).
Olivia de VILLENEUVE

QUESTIONS À JEAN-LOUIS VINCENT, ADJOINT À L'URBANISME DE LA VILLE

"On ne consomme plus d'espace extérieur à la ville"

Aujourd'hui, pour répondre à la densification urbaine, il faut loger plus de monde mais avec moins de place. N'est-ce pas contradictoire de créer des appartements de plus de 300m² ?

"La loi Climat et résilience va dans le sens d'arrêter la



du Faubourg entre le boulevard de la République et le cours Sextius, un promoteur s'est intéressé à ce foncier et prévoit neuf grands logements, mais il faut bien loger tout le monde.

Ce projet est en renouvellement urbain sur des constructions de petite qualité. Juste à côté dans la même traverse, il y a déjà un immeuble qui existe en renouvellement urbain (l'aparthôtel Adagio, Ndlr), contemporain, assez massif en R+3.

Le permis n'a fait l'objet d'aucune réserve par la commission

d'urbanisme le 5 août 2021, et a fait l'objet d'un contentieux.

Et quid de la nature en ville ? Il a été demandé sur le permis de construire la conservation d'une souche d'arbre (le plus important du jardin). On est très attentif à la protection des arbres qu'on s'efforce de prés-

« La Marseillaise du 8 août 2023 »



La cellule la mieux conservée fait 8,50m x 5,80m. Deux travées de voiles d'arête coiffant la galerie nord du cloître. Hotte à décor de gypseries partiellement conservée. Inscription au-dessus de la fenêtre du mur est. PHOTOS VILLE D'AIX EN PROVENCE

Les beaux vestiges du couvent des Chartreux

AIX-EN-PROVENCE

Un rapport archéologique présente l'intérieur bien conservé de deux cellules monastiques du XVII^e que l'association Sites & Monuments espère sauver.

Alors qu'un classement au titre des monuments historiques d'une parcelle de l'ancien couvent des Chartreux d'Aix-en-Provence et son enclos déboisé a été soumis en urgence par Sites & Monuments au ministère de la Culture, un diagnostic archéologique révèle la qualité de ce patrimoine qu'un projet immobilier entend raser.

« Les investigations sur le bâti ont montré la très bonne préservation de l'aile nord du grand cloître et des différents volumes, du rez-de-chaussée à l'étage » a conclu un diagnostic de la Direction archéologie et muséum de la Ville d'Aix-en-Provence réalisé en juillet 2022. Outre le contexte antique de la parcelle, le rapport de 199 pages consulté par *La Marseillaise* reconnaît parfaitement deux des cellules monastiques de l'aile du Couvent des Chartreux (1635-1791) dont la présence dans le corps de bâtiment de l'imposée des Chartreux

était connue depuis 1987. Aurez-chaussée, deux pièces devaient servir d'atelier et stocker des bûches, l'oratoire et la chambre se trouvant à l'étage. Après la vente au titre des Biens nationaux le 17 janvier 1792 de l'église et du Couvent des Chartreux, des unités d'habitation se sont créées en s'adaptant aux volumes existants.

« La confirmation, même réduite, d'aménagements anciens dans le jardin, la conservation des élévations initiales de l'aile du couvent des Chartreux dans le bâtiment occupant le nord de la parcelle associant maçonneries, planchers de bois et des surfaces peintes et parfois décorées offrent l'une des dernières possibilités d'étude d'une parcelle de grande taille du couvent des Chartreux dont les volumes aujourd'hui dissimulés derrière des cloisons, paraissent au final avoir

« Ce qui est invraisemblable, c'est qu'on puisse raser ce patrimoine »

Un habitant de la rue des Chartreux

été assez peu remaniés » souligne Claire Aubertin, l'auteure du rapport qui n'a pas résolu la question des circulations entre la galerie du cloître et le couloir desservant les cellules ni l'accessibilité à l'étage. Des gypseries et décors peints retrouvés, on retiendra cette inscription non datée : « Ouvrier soit confiant dans ton travail. »

« Ce qui est invraisemblable, c'est qu'on puisse raser ce patrimoine » conclut un voisin déjà indigné par l'abattage des arbres. « Comment faire un recours quand on a devant nous une armée intouchable ? Nous, habitants, nous n'avons pas vu l'importance historique de ce bâtiment. On ne savait pas que derrière ces garages se trouvaient des cellules de moine alors qu'on les savait depuis 1987 mais ont rendu constructible la parcelle en 2019. C'est invraisemblable que l'Architecte des bâtiments de France n'ait pas levé le petit doigt. Son avis pris comme par hasard en été ouvert la voie à la signature du permis par Marlyse Joissains, deux semaines avant qu'elle annonce sa démission ! » Sa colère est immense. « Comment est-ce possible de nous assomener de discours extraordinaires sur les îlots de fraîcheur pour ensuite abattre tous ces arbres ? Je veux qu'on m'explique ! » David Coquille

PATRIMOINE

Un bâtiment correspondant à deux cellules de moine du Couvent et de l'Enclos des Chartreux (1635-1791) doit être rasé à Aix-en-Provence pour une résidence de neuf logements de standing.

Il ne restera plus guère de traces de la Chartreuse d'Aix-en-Provence bâtie en 1635 et démantelée à la Révolution, hormis un bâtiment proche, un porche et un puits. Les héritiers du propriétaire du 11 rue des Chartreux ont cédé en 2018 aux avances d'un promoteur pour un million d'euros tout rond.

Des riverains ont bien pétitionné ces derniers mois pour sauver au moins 700m² d'écri-



« La Marseillaise du 23 août 2023 »

Témoins du Couvent des Chartreux fermé en 1791, deux cellules de moine et leur jardin sont voués à la démolition. PHOTO LM / DR

« La Marseillaise du 12 août 2023 »

Sauver ce qu'il reste du couvent des Chartreux

AIX-EN-PROVENCE

La ministre de la Culture est saisie d'une « instance de classement » pour sauver en urgence de la démolition deux cellules de moine du couvent des Chartreux.

L'association d'intérêt national de défense du patrimoine, Sites & Monuments, a adressé en urgence, mardi, à la Ministre de la Culture un courrier réclamant le classement au titre des monuments historiques des derniers éléments du couvent des Chartreux d'Aix-en-Provence (1635-1791).

À la suite des articles parus dans *La Provence* et *La Marseillaise* alertant qu'un projet immobilier prévoit de faire table rase de vestiges du couvent des Chartreux, le président de Sites & Monuments,

Julien Lacaze, a écrit à Rima Abdul-Malak pour lui demander « de placer la parcelle 0137 sous le régime de l'instance de classement afin de trouver une solution alternative à cette démolition des derniers restes du couvent ».

« Trouver une solution alternative »

« La parcelle conserve une partie du quadrilatère du couvent des Chartreux dont la construction remonte au XVII^e siècle » lui rappelle M. Lacaze qui lui demande de mettre en œuvre l'article L. 621-7 du code du patrimoine, la seule issue possible pour préserver les deux dernières cellules de moine de la Chartreuse d'Aix, rue des Chartreux, vouées à la démolition à la rentrée pour la construction d'une résidence de 9 logements de standing du promoteur Provence Habitat.

Le permis de construire délivré en août 2021 est purgé de tout recours. Si elle acceptait, la ministre de la Culture pourrait

sans formalité préalable signifier au promoteur qu'une instance de classement au titre des monuments historiques est prise. Des lors, à compter du jour de cette notification, « tous les effets du classement s'appliquent de plein droit à l'immeuble visé ». S'ouvrirait alors une période d'un an pour procéder au classement de l'immeuble.

« Comment un permis a pu être délivré en connaissance de cette valeur historique alors que des riverains ont alerté lors de la consultation publique sur la modification du plan local d'urbanisme qui a rendu la parcelle constructible. Pourquoi ne pas bâtir avec l'existant ? » s'étonne Sandrine Rolengo, déléguée départementale de Sites & Monuments.

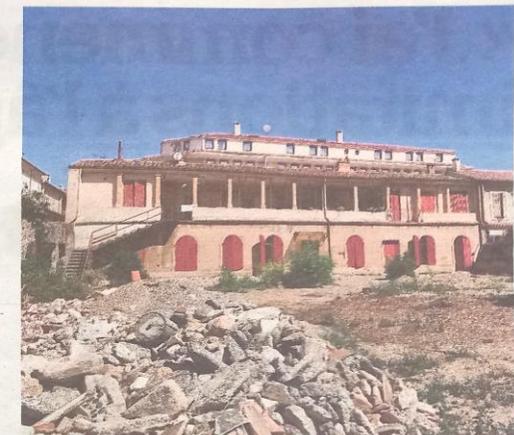
Cette procédure avait été utilisée en 2017 par Françoise Nysse pour sauver une partie des vestiges de la carrière antique de la Corderie à la suite de quoi une parcelle résiduelle de 635m² seulement a été classée au titre des monuments historiques par arrêté du 13 sep-

tembre 2018. Par la suite, la ministre avait refusé une demande d'instance de classement de la Halle Eiffel d'Arles, démontée et abandonnée depuis cinq ans sur les bords du Rhône.

Le label Monument historique n'est évidemment pas une protection pérenne, intemporelle et définitive. Pour preuve, l'inscription au titre des monuments historiques en jan-

vier 1995 du casino municipal Art déco d'Aix-en-Provence bâti en 1924 n'a pas empêché la démolition d'un permis de démolir en 2002, sa démolition pure et simple en 2003 et sa radiation de l'inventaire monuments historiques en décembre 2003 comme le rappelle Damien Pachot sur son blog aixendecouvertes.com.

David Coquille



Dix arbres du jardin de l'enclos des Chartreux ont été abattus dans ce qui était un îlot de verdure et de fraîcheur. PHOTO DR

vier 1995 du casino municipal Art déco d'Aix-en-Provence bâti en 1924 n'a pas empêché la démolition d'un permis de démolir en 2002, sa démolition pure et simple en 2003 et sa radiation de l'inventaire monuments historiques en décembre 2003 comme le rappelle Damien Pachot sur son blog aixendecouvertes.com.

David Coquille

Aix 2023 Aix-en Folie



Alerte N° 1 Juin 2023

Comment est-il encore possible en 2023, qu'à Aix en Provence, en plein centre-ville un jardin de 800m² soit détruit pour réaliser un immeuble de très grand luxe

???? ?

Nous avons le droit de savoir comment cela est-il possible ?

Venez et voyez

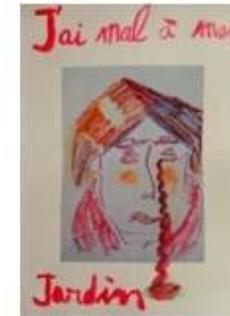
11 rue des Chartreux

Entre le Bd de la République et la rue Célony

Hier



Aujourd'hui



Demain



En Conscience trouvez-vous cela écologique, citoyen ?

Que faire ?

- 1) Venir constater de vos yeux, que le jardin et les cellules des Chartreux seront détruites
- 2) Expliquer à vos enfants, à vos voisins que les ilots de fraîcheur, en ville c'est important pour tous
- 3) Interpeller les élus et l'Administration, exiger de savoir comment cela est-il devenu légal ?
- 4) Afin que demain un autre jardin ne subisse pas le même sort
- 5) Prenez des photos, de la Chartreuse trésor historique et archéologique aixois et diffusez-les.